

Nous estimons en outre que ceux qui se consacrent à la production agricole doivent obtenir, par suite des politiques des gouvernements fédéral et provinciaux, des revenus suffisants qui les encouragent à produire le plus possible. Voilà pourquoi je recommande ce bill à la Chambre. J'espère qu'il sera renvoyé sous peu au comité où il sera l'objet d'une étude plus poussée. Certaines de ses dispositions sont indubitablement complexes.

J'aimerais que le bill soit adopté de façon à pouvoir s'appliquer dès 1975. Il pourra constituer une forme de protection très importante pour nos producteurs de grains. Il pourra constituer en outre une pierre très importante de plus dans le rempart de protection et d'aide que nous érigeons pour assurer aux agriculteurs canadiens un revenu raisonnable, de façon qu'ils puissent vivre en quelque sorte la vie qu'eux-mêmes et leurs familles désirent. Nous voulons que les Canadiens demeurent aussi nombreux que possible dans l'agriculture chez nous.

M. Benjamin: Madame l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Je ne pense pas que son temps de parole soit expiré.

M. Lang: Oui, madame l'Orateur.

M. Benjamin: Madame l'Orateur, le ministre a exprimé l'espoir que le bill progresse assez rapidement. Comme il comptait parmi les six ou sept projets de loi les plus importants dont la Chambre était saisie juste avant Noël, et que c'est la première fois aujourd'hui que nous en entendons parler—le préavis a été de trois heures—puis-je demander au ministre, une fois que nous aurons disposé du bill ce soir, quand nous le reverrons? Quand sera-t-il de nouveau mis en délibération?

M. Lang: Madame l'Orateur, l'ordre exact des travaux de la Chambre est fonction de nombreux facteurs. Des questions aussi importantes que celle-ci sont parfois écartées à cause de la liste plutôt longue des orateurs de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Il s'agit de membres du parti appuyé par l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) ainsi que de membres de l'opposition officielle. Toute question concernant l'ordre des travaux doit être adressée au leader du gouvernement à la Chambre, car c'est lui qui s'occupe des mesures que la Chambre doit étudier. Je suis sûr également que le comité de l'agriculture examine en ce moment l'autre important bill de stabilisation. J'espère que celui-ci viendra bientôt s'ajouter aux travaux de ce comité pour le bien des Prairies.

• (2140)

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Madame l'Orateur, je suis certainement d'accord avec le ministre pour dire qu'il s'agit d'un bill complexe; aussi n'est-il pas question d'en précipiter l'adoption par la Chambre, même si un néo-démocrate dit que nous avons attendu ce bill depuis Noël dernier.

Le ministre y a mis le paquet ce soir. Il a beaucoup insisté sur tout ce qui a été fait pour améliorer la situation de la commercialisation des céréales de l'Ouest. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre fait contre mauvaise fortune bon cœur parce que nos exportations sont actuellement les plus faibles des cinq dernières années. Nous marquons un recul de 150 millions de boisseaux par rapport à la situation d'il y a deux ans.

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

La livraison du 17 avril du périodique *The Western Producer* titre sur sa première page bordée de noir: «La commercialisation des céréales à son plus bas depuis cinq ans». Je me permets de vous citer un passage de l'article:

Pour la présente campagne agricole jusqu'ici, tant la mise en marché des céréales et des oléagineux par les agriculteurs canadiens que les exportations totales se situent au plus bas niveau depuis la campagne agricole de 1969-1970, d'après les rapports officiels.

Les rapports les plus récents de la Commission canadienne du blé indiquent que les agriculteurs ont mis en marché 388.3 millions de boisseaux pour la campagne agricole jusqu'ici, soit le chiffre le plus faible pour la présente période de 35 semaines depuis 1969-1970.

De même, les exportations totales jusqu'ici pour la présente campagne agricole—314.1 millions de boisseaux—représentent le plus faible volume pour la présente période depuis 1969-1970.

L'une des premières questions à poser est la suivante: pourquoi est-ce le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, et non le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui présente ce bill? La loi sur la Commission canadienne du blé stipule que les objectifs et les pouvoirs de la Commission du blé ont trait uniquement à l'organisation des marchés. Ce bill concerne six céréales de premier plan dont trois ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé.

Le bill C-41 vise à stabiliser le produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et à protéger les producteurs contre les variations de prix et de quantités sur le marché commercial.

On admet généralement que, si nous nous en tenons aux méthodes agricoles pratiques déjà en usage chez les bons agriculteurs de diverses régions du monde, les territoires cultivés et les pâturages de notre planète suffiraient à nourrir quelque chose comme dix fois notre population actuelle; et non seulement à assurer à cette population un minimum vital, mais bien à lui assurer un régime alimentaire de type canadien. Une telle possibilité est réalisable si les stimulants qui peuvent pousser les agriculteurs à prendre les risques que comporte l'agriculture et à augmenter leur rendement et leur productivité ne sont pas limités par des mesures gouvernementales.

Pour être certain de bien comprendre les répercussions de ce bill, il n'est pas nécessaire de l'étudier de fond en comble. Il s'agit de trouver des améliorations, et la première question à poser est donc de savoir si nous avons vraiment besoin de cette nouvelle réglementation du blé de l'Ouest maintenant, ou si nous pourrions trouver une autre solution.

L'idée se justifie peut-être, et représente peut-être la solution indispensable pour des produits comme les œufs, les fruits, le blé et les pommes de terre de l'Ontario, mais pourra-t-elle s'appliquer aux céréales sans entraîner la mise en place d'une structure bureaucratique qui risque de nous écraser? Le soin de cette stabilisation sera-t-il laissé aux fonctionnaires qui se chargent actuellement d'administrer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies? Ce n'est pas l'idée d'un programme de stabilisation des produits des grains qui est complexe et peu attrayante, mais ce sont des aspects administratifs et pratiques qui demandent réflexion.

D'après les notes du document gouvernemental sur la stabilisation du grain de l'Ouest, il semble que le critère de sélection essentiel ait été l'idée d'un régime aussi bon marché que possible pour réaliser un certain niveau de stabilité, et satisfaisant sur le plan actuariel. Dans cette brochure, à la page 11, on déclare que le programme des rentrées nettes d'argent a permis d'accroître beaucoup plus le degré de stabilité que le régime fondé sur les frais croissants du gouvernement par dollar.